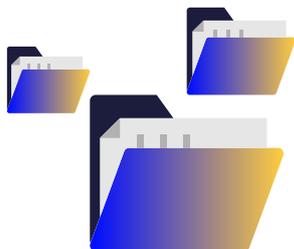




LES SUITES DONNÉES AUX RÉSOLUTIONS EUROPÉENNES DU SÉNAT EN 2022



949 TEXTES

Du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, la commission des affaires européennes du Sénat a été saisie de **949 textes** (notamment des propositions de directives et de règlements, et des communications de la Commission européenne) au titre de l'article 88-4 de la Constitution.



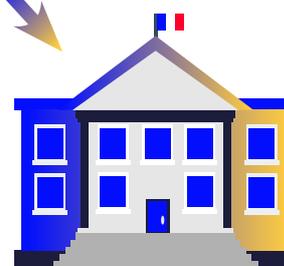
#COMAFEURSÉNAT

« Sur ces 949 textes, elle en a examiné **261** de plus près en raison de leur enjeu. Par ailleurs, pour répondre à la guerre en Ukraine, un grand nombre de textes PESC (politique étrangère et de sécurité commune) (312) a été adopté selon la procédure d'urgence (levée de la réserve d'examen après 72 heures)



#UNIONEUROPEENNE

La commission des affaires européennes a adressé **15 avis politiques à la Commission européenne**, dans le cadre du dialogue politique direct entre cette institution et les parlements nationaux. Le Sénat français est, à ce titre, **l'une des sept assemblées parlementaires** de l'Union européenne (sur 39) **les plus actives**.



#GOUVERNEMENT

La commission des affaires européennes a adopté **17 propositions de résolution européenne** devenues résolutions du Sénat avant d'être adressées au Gouvernement. Le Sénat formalise ainsi ses positions en vue des négociations des textes par le Gouvernement au Conseil de l'Union européenne.

64,7%

Dans **64,7 % des cas**, les positions exprimées par le Sénat dans ces résolutions européennes ont été prises en compte totalement ou partiellement.



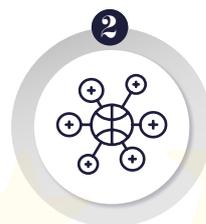
QUELQUES EXEMPLES DE SUITES DONNÉES AUX RÉSOLUTIONS EUROPÉENNES DU SÉNAT EN 2022



Sur les 17 résolutions européennes adoptées par la commission des affaires européennes et devenues définitives durant la session 2021/2022, **11 résolutions européennes ont été prises en compte en totalité ou en quasi-totalité au cours des négociations à Bruxelles pour l'établissement du texte définitif** (règlement ou directive).



RÉSOLUTION 1
Lutte contre les violences faites aux femmes : adoption en cours d'un cadre juridique européen qualifiant ces violences d'infractions pénales et renforçant les droits des victimes.



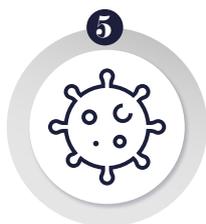
RÉSOLUTION 2
Programme pour une connectivité sécurisée : établissement d'un ensemble européen de satellites pour bénéficier de télécommunications sécurisées et autonomes.



RÉSOLUTION 3
Subventions étrangères faussant le marché intérieur : identification et contrôle renforcé de ces subventions afin d'éviter les distorsions de concurrence.



RÉSOLUTION 4
Législation sur les services numériques : adoption d'un cadre juridique européen pour mieux lutter contre les contenus illicites en ligne, réguler la pratique des publicités ciblées et contrôler les grandes plateformes.



RÉSOLUTION 5
Urgence sanitaire : instauration d'une structure européenne de préparation et de réponse aux crises sanitaires (HERA) et exigence de détermination des technologies de santé pour lesquelles l'Union européenne doit disposer de plus d'autonomie pour son approvisionnement.